

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES CANTON: SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE COMMUNE: LA CRÈCHE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ VILLE DE LA CRÈCHE

Transmission à la Préfecture le ... 4. 5. 15. 2. 2022 ... 

Acte rendu exécutoire après publication le 1.5.0E0...2022

Maire,

etitia HAMOT

### **DÉLIBÉRATION MARDI 6 DECEMBRE 2022**

Nombre de :

- Membres en exercice : 29

- Membres présents : 22 Suffrages exprimés : 29

- Pour : 29

- Contre :

- Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du trente novembre deux mil vingt-deux.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M. L. WATIER, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, C. HERAUD, S. FORTHIN, E. DELANEAU, D. BARANGER, Y. TOURET, G. ROY, E. GUILLIOT BOZIER, L. MATHIEU, C. CHEVAILLER, J. VARENNES, C. OMBRET, B. LEPOIVRE,

N. PILLET et M. JOLY Excusés et représentés :

E. AUZURET donne pouvoir à C. MORISSON ROSSARD

A. DOMIN donne pouvoir à M.L. WATIER

M. PETITCOULAUD donne pouvoir à E. DELANEAU

Y. BERTRAND donne pouvoir à Y. MAILLOU

C. GARREAU donne pouvoir à P. ROSSARD S. LAMBERT donne pouvoir à N. PILLET

S. DUPUIS donne pouvoir à C. OMBRET

Secrétaire de séance :

S FORTHIN

### LOCATION DES SALLES DE CHAMPCORNU : TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des propositions de tarifs de location des salles de Champcornu, à partir du 1er janvier 2023 (chiffres arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les tarifs de location des salles de Champcornu, à partir du 1er janvier 2023, selon les modalités suivantes :

### Tarifs applicables aux associations de la commune

#### Gratuité

Les assemblées générales et les réunions La 1ère journée d'une manifestation avec entrées ou activités payantes

Forfait	Tarifs applicables à compter du 1/01/2023 Commune					
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC		
	Réfectoire	87 €	104 €	56 €	67 €	
Grande salle	172 €	207 €	86 €	103 €		
Réfectoire + grande salle	205 €	246 €	103 €	123 €		
Cuisine	45 €	54 €	23 €	27 €		
Vaisselle	27 €	32 €	13 €	16€		

Forfait	Tarifs applicables par jour à partir de le 2 <sup>ème</sup> manifestation payante à compter du 1/01/2023			
	prix HT	prix TTC		
Réfectoire	22 €	27 €		
Grande salle	39 €	47 €		
Cuisine	4 €	5 €		
Vaisselle	4 €	5 €		

# Tarifs applicables aux associations hors commune et aux particuliers

Forfait	Tarifs applicables à compter du 1/01/2023  Hors commune et particuliers					
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC		
	Réfectoire	113 €	136€	72 €	86 €	
Grande salle	223 €	268 €	112 €	134 €		
Réfectoire + grande salle	266 €	319 €	133 €	160 €		
Cuisine	58 €	70 €	30 €	36 €		
Vaisselle	35 €	42 €	17 €	20 €		

<u>Tarifs applicables aux associations hors communes organisant des manifestations avec entrés ou activités payantes</u>:

Forfait	Tarifs applicables par jour à partir de le 2 <sup>ème</sup> manifestation payante à compter du 1/01/2023			
	prix HT	prix TTC		
Réfectoire	29 €	35 €		
Grande salle	51 €	61 €		
Cuisine	5 €	6€		
Vaisselle	5 €	6 €		

# Tarifs applicables aux entreprises et associations ayant une activité commerciale :

Forfait	Tarifs applicables à compter du 1/01/2023							
	Commune				Hors commune			
	1er jour de location		2ème jour de location		1er jour de location		2ème jour de location	
	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC
Réfectoire	174 €	209 €	124 €	149 €	222 €	266 €	159 €	191 €
Grande salle	344 €	413 €	246 €	295 €	408 €	490 €	291 €	349 €
Réfectoire + grande salle	410 €	492 €	293 €	352 €	504 €	605 €	360 €	432 €
Cuisine	90 €	108 €	64 €	77 €	120 €	144 €	86 €	103 €
Vaisselle	54 €	65 €	39 €	47 €	72 €	86 €	51 €	61 €

Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique.

Les prix TTC sont arrondis à l'entier le plus proche.

Caution demandée à tout particulier, association locale ou extérieure, Commune ou hors Commune, entreprises et association ayant une activité commerciale : 300 €

Le paiement de la location pourra se faire selon deux modalités :

- Versement de l'intégralité du prix délibéré dès la signature du contrat,
   Ou
- Versement d'un acompte de 50 % du tarif délibéré dès la signature du contrat et facturation du solde le mois suivant l'utilisation de la salle.
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Sébastien FORTHIN

La Maire,

Laetitia HAMOT

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : LOCATIONS DES SALLES DE CHAMPCORNU TARIFS AU 1ER JANVIER 2023

Date de transmission de l'acte : 15/12/2022

Date de réception de l'accusé de 15/12/2022

réception :

Numéro de l'acte : DE-061222-16 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20221206-DE-061222-16-DE

Date de décision : 06/12/2022

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.10. Divers